

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 17/07/2014	Dossier complet le 17/07/2014	N° d'enregistrement F-011-14-C-0074
--	---	---

1. Intitulé du projet

Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du site de la gare d'Ivry sur Seine sur la commune d'Ivry sur Seine (94)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° Ouvrages d'art b) Ponts d'une longueur inférieure à 100 mètres	La passerelle de liaison quai à quai est d'une longueur d'environ 54 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la mise en accessibilité de la gare d'Ivry sur Seine. Ce projet est financé dans le cadre de trois programmes : le Schéma Directeur d'Accessibilité, le programme IMPAQT* et le projet de Schéma Directeur du RER C.

Le projet comprend la création d'une passerelle de liaison quai à quai avec pose d'ascenseurs et d'escaliers fixes, et la réalisation de différents aménagements pour garantir l'accessibilité de la gare notamment :

- un rehaussement complet des quais pour une remise à niveau à 55 cm (+/- 5 cm),
- la création de paliers de rehaussement partiels à 76 cm au niveau de la première porte du deuxième véhicule dans le sens de la circulation,
- la mise en place d'une signalétique adaptée : bande d'éveil de vigilance, guidage sonore, si nécessaire système de détection à la canne...
- adaptation du mobilier et des équipements : assises ergonomiques, bornes d'alarme PMR, façade PMR pour le guichet du bâtiment voyageur...
- création de nouveaux accès secondaires (escaliers et prolongement de quais) depuis la rue Saint Just au sud de la gare vers la future ZAC Gargarine Truillot afin de répondre aux besoins de ses riverains et de mieux répartir les flux d'usagers sur les quais; et depuis la rue de la Gare au nord de la gare à l'extrémité de la nouvelle passerelle vers la ZAC Confluence.

*Plan Immédiat de Modernisation Pour l'Accélération de la Qualité des Trains

4.2 Objectifs du projet

La gare d'Ivry sur Seine est située au PK 3.623 de la ligne de Paris-Austerlitz à Bordeaux-Saint-Jean. Cette gare se situe aux portes de Paris entre la gare Bibliothèque François Mitterrand et la gare de Vitry sur Seine. Elle est desservie par les trains de la ligne C du RER rejoignant Pontoise, Montigny-Beauchamp à Pont de Rungis-Aéroport d'Orly, Massy-Palaiseau. Elle compte 7893 montants par jour ouvrable de base (comptage juin 2012)

C'est un territoire en pleine mutation, faisant l'objet de nombreux projets de transports et de renouvellement urbain. Ces projets contribuant au développement de la commune auront un fort impact en termes de fréquentation sur la gare RER C d'Ivry sur Seine.

L'objectif du projet sur la gare d'Ivry sur Seine est donc d'améliorer le fonctionnement et la capacité de la gare qui, indépendamment des projets à venir, présente d'ores et déjà des difficultés d'accès et de saturation. Le projet, objet de la présente demande d'examen au cas par cas, vise à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la gestion des flux entrants/sortants de la gare en créant une passerelle équipée d'ascenseurs, d'escaliers fixes et d'escaliers mécaniques.

Actuellement la gare comporte **trois accès** munis de Contrôles d'Accès Banlieue (CAB) et de portes anti-retours dont un Passage Elargi Contrôlé (PEC) dans le bâtiment voyageurs donnant accès au quai A :

- Accès E1 : Accès principal (place Marcel Cachin) qui permet d'accéder directement de plein pied au bâtiment voyageurs et au quai A;
- Accès E2 : Accès de nuit (place Marcel Cachin) qui permet de sortir du quai A, et d'accéder au quai B via le souterrain et les escaliers fixes 1 et 3;
- Accès E3 : Accès de nuit (rue de la gare) qui permet d'accéder directement aux quais via le souterrain et les escaliers fixes 1, 2 et 3.

Un plan des différents accès est présenté en annexe.

La gare dispose de deux quais latéraux dont le passage de l'un à l'autre se fait par un passage souterrain hors CAB équipé uniquement d'escaliers fixes. La passerelle en projet permettra de relier le quai A au quai B et offrira une nouvelle entrée de gare côté Seine.

Elle désengorgera le passage souterrain et notamment l'accès au quai B aujourd'hui sous dimensionné.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les études d'avant-projet étant en cours de réalisation, le phasage des travaux se décompose pour l'instant en trois étapes.

Les principales échéances sont les suivantes :

- début de la phase REA : janvier 2017 (notamment passation des marchés entreprises)
- début des travaux février 2018 pour une durée de 12 mois.
- mise en service prévue premier semestre 2019.

Les installations de chantier ainsi que les zones de stockage des engins de chantier et autres matières sont au nombre de trois :

- une zone de chantier située sur le parking à proximité du parvis de la gare. Cette zone représente environ 400 m² d'emprise au sol,
- une zone de chantier localisée sur le talus longeant le quai A représentant une surface d'environ 300 m²,
- et une zone de chantier située côté quai B (au niveau du bâtiment de l'ancienne gendarmerie) d'environ 300 m².

Afin de limiter l'impact des travaux sur l'exploitation de la gare, la majorité des travaux seront réalisés de nuit.

Pendant la réalisation des travaux, le service d'exploitation de la gare sera maintenue sauf pour les travaux réalisés dans la zone dangereuse ou présentant un risque de stabilité des voies. Dans ce cas, une interdiction de circulation et une coupure caténaire seront mises en oeuvre afin de garantir la sécurité. Des ralentissements pourront s'avérer nécessaires entre deux interruptions de circulation. Compte tenu de la position centrale du quai B, certains approvisionnements de chantier (bordures de quai, mobiliers lourds,...) et travaux de démolition et de rehaussement de quais nécessiteront l'utilisation de trains travaux. Certains engins de chantier (pelles rail-route ou grue de levage) pourront nécessiter une mise en oeuvre depuis la voirie. Les modalités d'intervention seront précisées dans les phases d'études ultérieures.

Pendant toute la durée des travaux, les dispositions garantissant la sécurité des usagers de la gare seront mises en oeuvre, à la fois sur les quais et aux abords du chantier. Les accès à la gare seront maintenus. Les travaux seront réalisés de jour, tour à tour sur chaque entrée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Actuellement la gare est accessible des niveaux 1 et 2 c'est à dire en toute autonomie du parvis au bâtiment voyageurs.

A l'issue des travaux de mise en accessibilité à l'horizon 2020, la gare sera accessible des niveaux 1 à 4.

L'accès quais/trains (niveau 4) sera assuré avec assistance. En effet, les rehaussements partiels de quais au niveau de la première porte de la deuxième voiture ne permettront pas un accès quai-trains en toute autonomie pour les UFR (Unités Fauteuils Roulants) pour les matériels roulants actuels.

Un agent averti déploiera une rampe mobile entre le palier et le train pour la montée ou la descente.

La gare disposera d'un service "accès plus" Transilien.

La passerelle sera équipée de ligne de contrôle, elle ne sera donc accessible qu'aux usagers de la gare.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

A ce stade du projet, les autorisations de travaux nécessaires ne sont pas encore identifiées notamment au titre de la loi sur l'eau (pour la pose de piézomètres si nécessaire).

Le maître d'ouvrage s'engage à réaliser les dossiers réglementaires requis.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre de la procédure de demande d'examen au cas par cas conformément au décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la passerelle :	54 m
Largeur de la passerelle :	4 m
Hauteur de la passerelle :	6.80 m par rapport aux voies
Escaliers fixes :	1.80 m de largeur utile
Ascenseurs :	800 kg sur quai A 630 kg sur quai B

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Place Marcel-Cachin
94200 Ivry-sur-Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 23 ' 27 " 71 Lat. 48 ° 48 ' 51 " 80

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

La future passerelle se situe majoritairement dans les emprises ferroviaires de la commune d'Ivry sur Seine. L'usage des sols est donc le transport ferroviaire de personnes et de marchandises.

Les points d'appuis de la passerelle nécessite néanmoins des emprises au sol au delà des emprises ferroviaires. Ces emprises sont néanmoins limitées aux abords immédiats de la voie ferrée. Ils se situent en zones urbanisées du PLU. Le projet n'empiète sur aucune propriété privée, il ne nécessite donc pas d'expropriation.

L'implantation des installations de chantier est envisagée sur le parking de la gare, le long des quais existants côté bâtiment voyageur et sur le terrain de l'ancienne gendarmerie à proximité de l'accès E3 de la gare.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La révision du PLU d'Ivry-sur-Seine a été approuvée le 19 décembre 2013. Les nouvelles dispositions du PLU sont exécutoires depuis le 27 janvier 2014. Les zones du PLU concernées sont les suivantes :

- La zone UG est une zone urbaine mixte à dominante résidentielle. L'objectif du règlement de cette zone est de permettre que des actions d'amélioration des bâtiments soient possibles.
- La zone UM est une zone urbaine mixte, en mutation. Elle recouvre la plus grande partie du territoire de la commune, à l'est comme à l'ouest des voies ferrées. Elle a vocation à muter progressivement en permettant une densification maîtrisée du tissu.
- La zone UA : Il s'agit d'une zone urbaine spécialisée à vocation dominante d'activités économiques (zones industrielles, commerciales et zones à vocation artisanale, tertiaire ou mixte). L'objectif de cette zone spécialisée est de conserver certains espaces dédiés aux activités économiques en interdisant les constructions à usage d'habitation.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type 2 "Bois de Vincennes", située à environ 1.8 km de la gare d'Ivry sur Seine. Aucun arrêté de protection de biotope n'est recensé à proximité de la gare. Source : DRIEE
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas en zone de montagne.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun espace protégé. Source : DRIEE
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la commune est couvert par : - le PPBE des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le département du Val de Marne annexé à l'arrêté préfectoral n°2013/2362 du 26 juillet 2013 - l'arrêté préfectoral n°2009/2010 du 3/06/2009 modifié par l'arrêté 2009/4602 portant approbation de la carte de bruit relative aux infrastructures routières et autoroutières non concédées dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules dans le département du val de Marne. - l'arrêté préfectoral n°2010/7011 du 6/10/2010 portant approbation de la carte de bruit relative aux infrastructures ferroviaires dont le trafic annuel est supérieur à 60 000 passages de train dans le département du val de Marne. source : Préfecture du Val de Marne

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ZPPAUP ou AMVAP n'est identifiée à proximité de la gare. Source : Atlas des patrimoines, PLU d'Ivry-sur-Seine
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a fait l'objet d'une délimitation à proximité de la gare. Source : DRIEE
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ivry sur Seine est couverte par le plan de prévention du risque inondation de la Marne et de la Seine dans le département du Val de Marne annexé à l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2007. A ce titre, la gare se situe dans la zone d'aléa soumise à une submersion comprise entre un et deux mètres. Elle se situe dans la zone réglementaire du PPRi bleue claire, correspondante à la zone centre urbain. Source : PLU Ivry sur Seine, Préfecture du Val de Marne
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense aucun site ou sol pollué à proximité du projet. Un site de la base de données BASIAS (inventaire historique des activités industrielles) est recensé dont l'identifiant est IDF 9402911. Il s'agit de la gare de voyageurs SNCF. en tant qu'activité de transport et installations ferroviaire interurbain de voyageurs (gare de triage et entretien des locomotives). Source : BASIAS, BASOL - BRGM
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ivry sur seine ne fait pas partie des communes incluses en zones de répartition des eaux au titre de la nappe de Champigny par l'arrêté préfectoral n°2009/3479 du 11 septembre 2009. Source : Préfecture Val de Marne
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage en eau potable n'est recensé à proximité de la gare d'Ivry sur Seine. La gare se situe néanmoins dans un périmètre de protection éloignée, en raison de la présence d'un site de prise d'eau en Seine au sud de la commune d'Ivry sur Seine. Source : ARS Val de Marne
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La gare d'Ivry sur Seine ne se situe pas dans un site inscrit ou classé. Le plus proche se situe à 1.8 km. Il s'agit d'un site inscrit "Ensemble formé par la Marne et ses îles, le canal Saint Maurice, ses berges et ses plantations et le cours d'eau alimentant les moulins". Source : Atlas des patrimoine, PLU d'Ivry sur Seine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 6,5 km au nord ouest du projet. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale FR1112013 "Sites de Seine Saint Denis". Source : DRIEE, INPN
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La passerelle elle-même ne se situe pas dans le périmètre du monument historique mais les accès secondaires prévus depuis la rue Saint Just sont dans le périmètre de protection. Il s'agit d'un monument historique inscrit "Ancienne manufacture des Oeilletts". Il n'y a pas de site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Source : Atlas des patrimoines, PLU Ivry sur Seine

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase travaux et en phase exploitation.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modifications des masses d'eau souterraines en phase travaux et en phase exploitation.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de déblais importants ni de démolition en phase travaux et en phase exploitation.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux nécessaires à la réalisation de la passerelle et des différents aménagements seront acheminés par voie routière et par trains travaux. Le projet ne nécessite pas l'utilisation de ressources naturelles provenant du sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en milieu urbain dans les emprises ferroviaires et sur un parc de stationnement en exploitation, le terrain est donc fortement remanié. L'intérêt écologique du site est faible. De plus, aucun site présentant un intérêt écologique et bénéficiant d'une protection réglementaire n'est identifié sur ou à proximité du projet. Le projet n'implique pas la destruction d'arbres ou d'espaces verts.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des impacts sont à prévoir en phase travaux (bruit, émissions de poussières, vibrations, etc.) Ces impacts concerneront principalement les usagers de la gare et les riverains et seront limités dans le temps. Le projet étant situé en zone urbanisée à faible enjeu écologique et éloignée des zones à sensibilité particulière, il n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur celles-ci. En phase exploitation, les aménagements n'engendreront aucune émission atmosphérique, ni bruit supplémentaire, ni rejet dans les eaux superficielles. Concernant l'impact visuel sur le monument historique, l'architecte des bâtiments de France sera consulté et une insertion paysagère de la passerelle sera étudiée.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est principalement réalisé sur les emprises ferroviaires et sur des emprises urbanisées et n'engendrera pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE soumise à autorisation n'est située à proximité de la gare. Aucun PPRT n'est identifié sur la commune d'Ivry-sur-Seine. Les PPRT du Val de Marne se situent sur les communes de Vitry-sur-Seine et Villeneuve-le-Roi. Source : Préfecture du Val de Marne
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Ivry sur Seine est couverte par le PPRI de la Marne et de la Seine dans le département du Val de Marne annexé à l'arrêté préfectoral du 12 novembre 2007. A ce titre, la gare se situe dans la zone d'aléa soumise à une submersion comprise entre un et deux mètres. La gare se situe également dans une zone de sensibilité très élevée concernant le risque remontée de nappe. Celle-ci est subaffleurante. Source : PLU Ivry sur Seine, Préfecture du Val de Marne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néant.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La période de travaux sera nécessairement une période génératrice de nuisances sonores. L'enjeu est plus fort pour les habitations qui jouxtent la gare et pour les travaux de nuit. Ces nuisances seront toutefois limitées dans le temps. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et réduire au maximum les nuisances par une adaptation des matériels et des modes opératoires. En phase exploitation, les nouveaux aménagements n'engendreront pas de nuisances sonores supplémentaires. La gare est exposée au bruit due à l'exploitation ferroviaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer des nuisances olfactives en raison de la réalisation d'enrobé pour la réalisation des quais. En phase exploitation, le projet ne générera aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations en raison de l'utilisation d'engins de chantier et de la réalisation des fosses d'ascenseurs. Ces éléments seront confirmés en fonction de la nature des sols et de la proximité du bâti. Celles-ci seront limitées dans le temps. En phase exploitation, les nouveaux aménagements n'engendreront pas de vibrations. La gare est exposée aux vibrations dues au passage des trains.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux de nuit implique la mise en place d'un système d'éclairage. Toutes les dispositions nécessaires seront mises en place afin de limiter les nuisances pour les habitations à proximité de la gare.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, la passerelle sera éclairée pour assurer la sécurité du cheminement. Cet éclairage n'engendrera pas d'impacts significatifs. La gare est exposée à l'éclairage public des routes et places adjacentes.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, des émissions (rejets non polluants) dans l'atmosphère seront possibles. Ce phénomène apparaît comme temporaire puisque limité à la phase chantier et perturbera très localement la qualité de l'air aux abords de la gare. Des mesures de réduction seront prises telles que le bâchage des camions, la limitation de la vitesse de circulation à 30km/h sur le chantier et l'interdiction de brûlage de toute nature, etc. Ces éléments seront repris dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). En phase exploitation, le projet n'aura aucun impact négatif sur la qualité de l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas la modification du système d'assainissement actuel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des déchets de chantier seront émis. Une politique de gestion des déchets sera mise en place à cet effet. La production de déchets sera maîtrisée, les déchets seront triés et acheminés selon leur type vers des filières agréées adaptées. De plus, toutes les précautions seront prises afin d'éviter la pollution du sol par les produits liquides, eaux souillées ou tout autre résidu : mise en place de bacs de rétention étanches pour les déchets polluants et évacuation dès que nécessaire, etc. Le chantier disposera également de produits neutralisants ou absorbants. Ces éléments seront précisés dans les DCE des entreprises.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de protection de l'ancienne manufacture des œillets est concerné en partie par les travaux prévus sur la gare d'Ivry sur Seine. Néanmoins, la future passerelle, élément le plus impactant pour l'insertion paysagère et architecturale ne se situe pas dans ce périmètre. Seuls les travaux pour la réalisation des accès secondaires depuis la rue Saint Just ont leur emprise dans le périmètre de protection du monument historique. Ces aménagements consistant essentiellement en la création d'escaliers et le prolongement de quais, l'impact visuel sera limité, d'autant plus que des habitations de type R+8 - R+10 se situent entre le monument et les aménagements de la gare. La passerelle fera également l'objet d'études architecturales afin de l'intégrer au mieux dans le paysage environnant de la gare.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'une des trois installations de chantier sera localisée sur le parking de la gare. Ce qui aura pour effet de supprimer temporairement, pendant la période de réalisation des travaux, une dizaine de places de stationnement. Afin de limiter l'impact sur l'exploitation de la gare, la majorité des travaux seront réalisés sans interception des circulations et de nuit. Seuls les travaux en interface ferroviaire engageant la zone dangereuse seront exécutés sous couvert d'une interdiction de circulation et une coupure caténaire. Sont concernés les travaux sur les quais qui nécessiteront la fermeture de la gare trois week end par quais.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projet concernent essentiellement les nuisances engendrées par les travaux. En effet, la réalisation des travaux engendrera des nuisances sonores, vibratoires, des émissions de poussière et, pour les travaux réalisés de nuit, également des nuisances lumineuses.

Les installations de chantier, l'acheminement des matériaux nécessaires et la réalisation des travaux impliqueront une réorganisation temporaire de la circulation piétonne et routière autour de la gare. Afin de limiter ces impacts, certains approvisionnement seront acheminés par trains-travaux. Une dizaine de places de stationnement seront temporairement supprimées pendant la réalisation des travaux.

L'ensemble de ces impacts sera limité dans l'espace (autour de la gare d'Ivry sur Seine) et temporaire. Le chantier sera organisé de façon à éviter et réduire autant que possible ces nuisances et les gênes occasionnées pour les riverains et les usagers de la gare (évacuation des flux et confort).

Le projet a pour objectif de mettre en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) la gare d'Ivry sur Seine et d'améliorer la fonctionnalité de la gare.

A ce titre, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

Le projet a pour objectif de mettre en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) la gare d'Ivry sur Seine et d'améliorer la fonctionnalité de la gare.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Présentation du fonctionnement actuel
Annexe B : Esquisse 3D de la passerelle
Annexe C : Périmètre de protection des monuments historiques inscrits à proximité du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

PARIS

le,

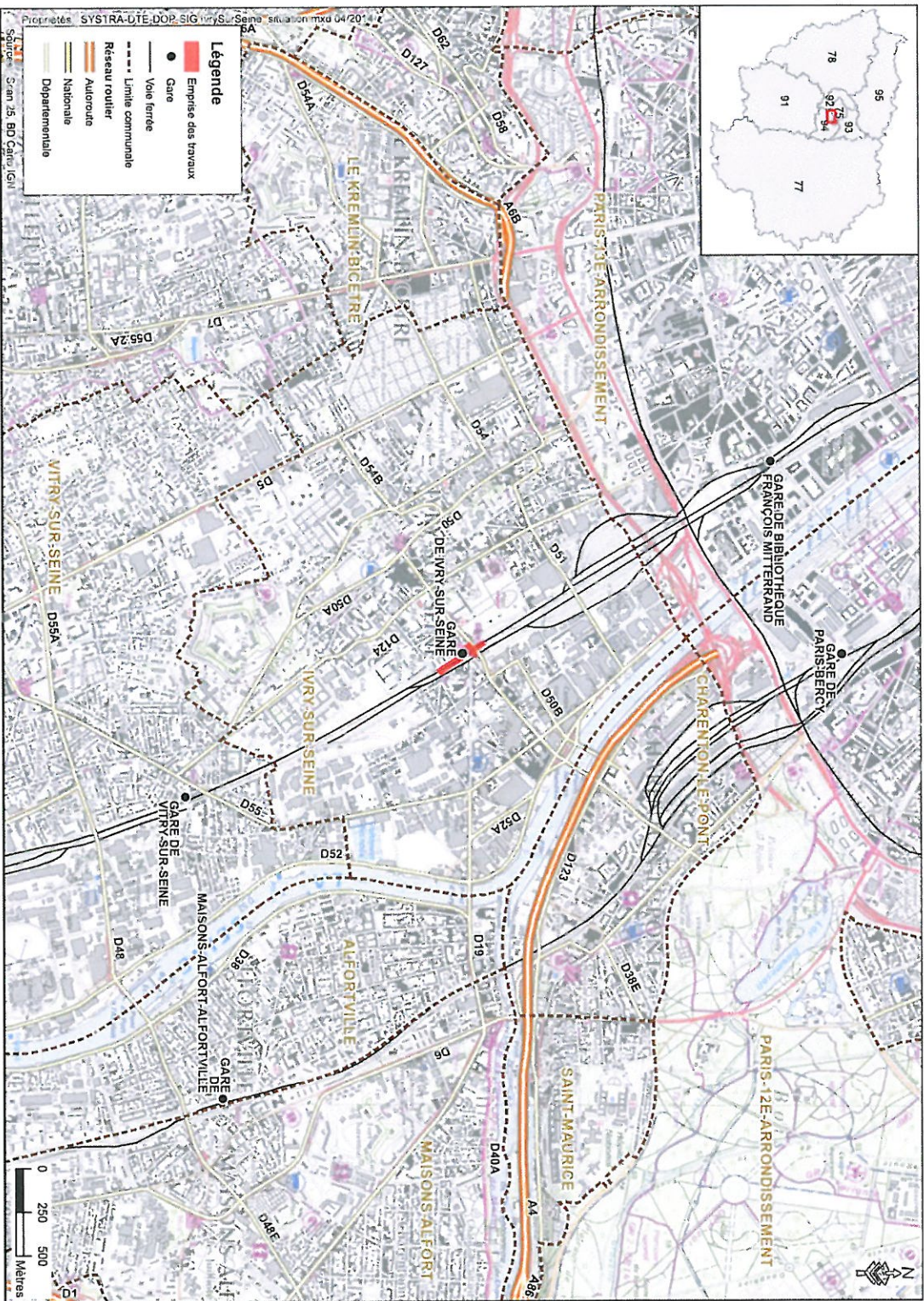
15/07/2014

Alain SAILLARD, RFF, Directeur du Projet Accessibilité des gares d'Ile-de-France

Signature

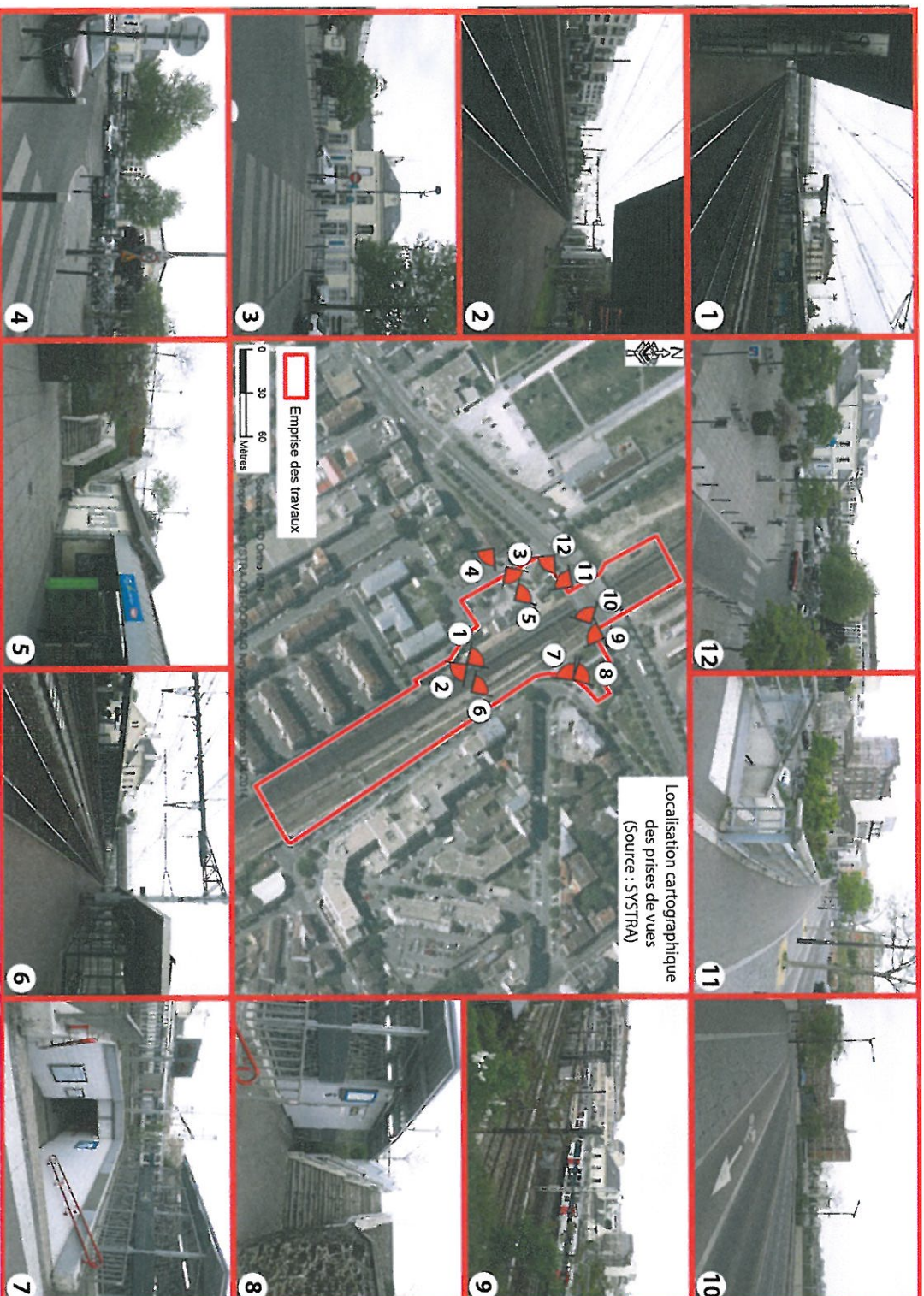
Réseau Ferré de France
PC Accessibilité
 34, rue du Commandant Mouchotte
 75014 PARIS
 Tél. : 01 53 94 97 44

**Annexe 2. Plan de situation au
1/25 000e**



Mise en accessibilité de la gare d'Ivry sur Seine
 Aménagements obligatoires et optionnels à la demande d'examen au cas par cas

Annexe 3. Prises de vue de l'aire d'étude réalisées le 22 avril 2014



Mise en accessibilité de la gare d'Ivry sur Seine
Aménagements obligatoires et optionnels à la demande d'examen au cas par cas

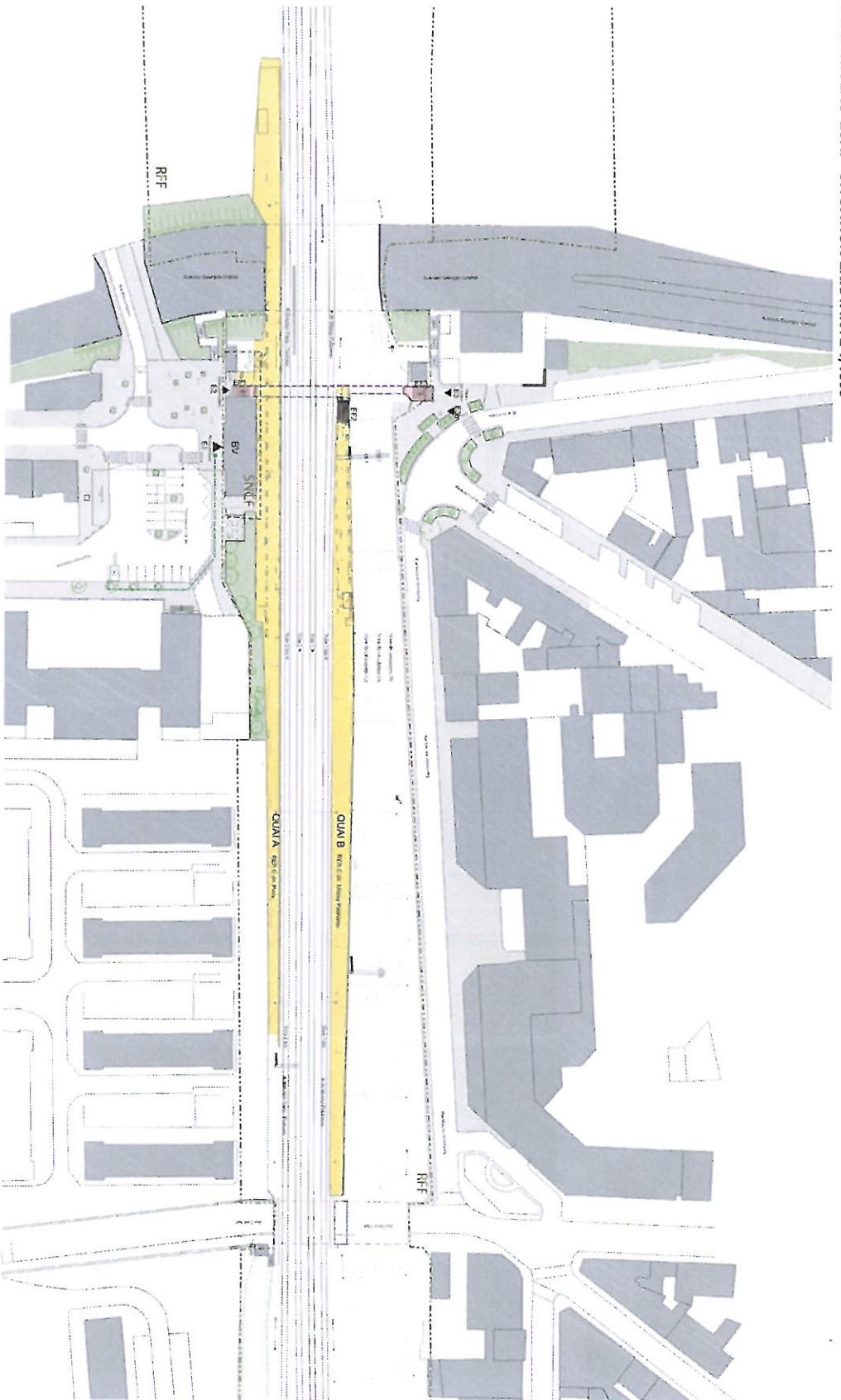
Annexe 4. Plan du projet

Annexe 5. Plan des abords du projet

Annexes optionnelles

**Annexe A : Présentation du
fonctionnement actuel de la gare
d'Ivry sur Seine**

PLAN NIVEAU QUAI - SITUATION EXISTANTE 1/1000



EXISTANT

- Circulation publique hors CAB
- Circulation publique sous CAB
- Circulations verticales existantes
- Bâtiments
- Bâtiments GL
- Local de service
- Passage souterrain hors CAS
- Bât
- Cheminements PMR
- Place parking PMR
- Accès existant à la gare
- Limites emprise ferroviaire

SOURCE: PLAN TOPOGRAPHIQUE NOMINE (GART 392, G00023, J101) - IND 0 EN DATE DU 23/04/2012 ET ABULI PAR LA SNCF ET TRANSMIS PAR RFF LE 15/06/2012

FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA GARE

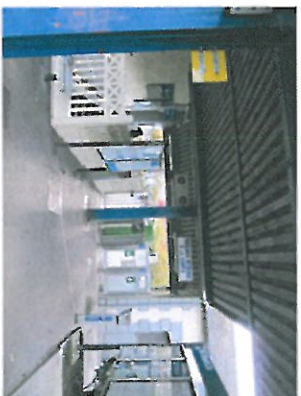
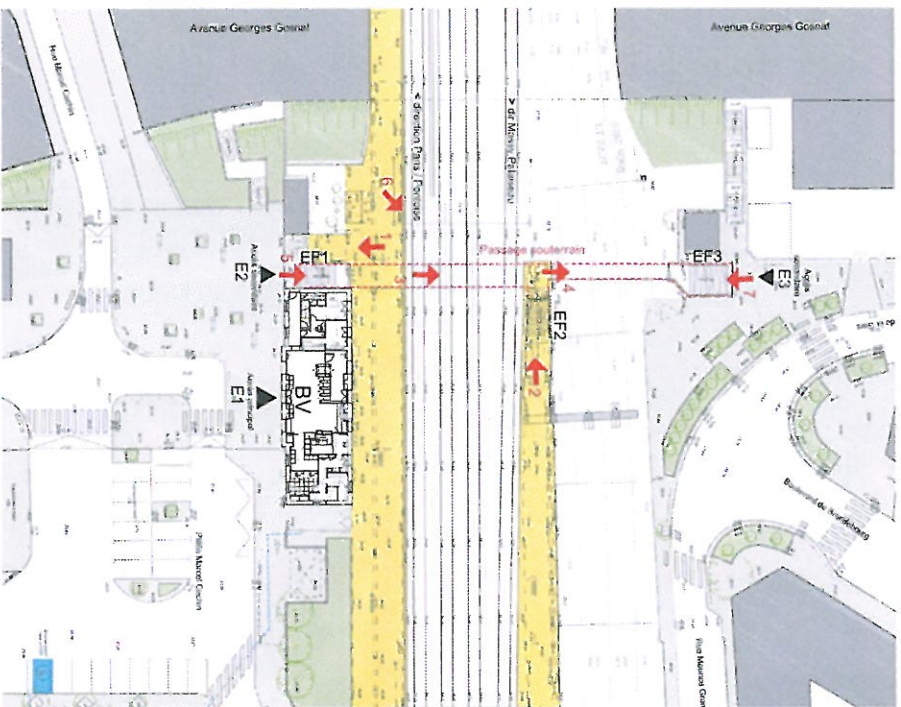
ETUDES PRELIMINAIRES - GARE D'IVRY SUR SEINE

Maitrise d'ouvrage: Version E / 14.03.2013

Étude: Maître d'œuvre: **AREP**

Échelle: 1/1000 N° de plan: **20**

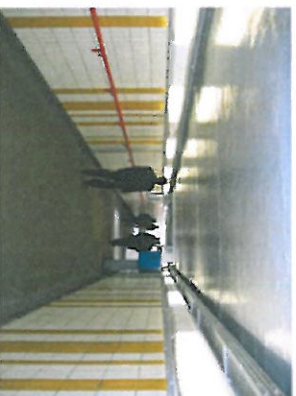
REPERAGE PHOTO DE L'EXISTANT - ACCÈS AUX QUAIS



1. Seuil quai A



2. Accès quai B



3. Passage souterrain



4. Passage souterrain



5. Accès E2



6. Extérieur du quai B - accès au passage souterrain



7. Accès E3

FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA GARE

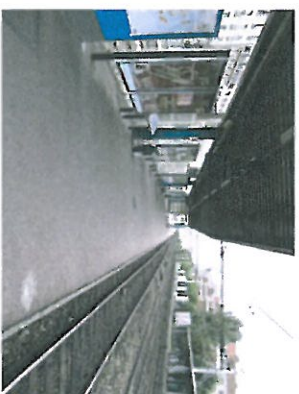
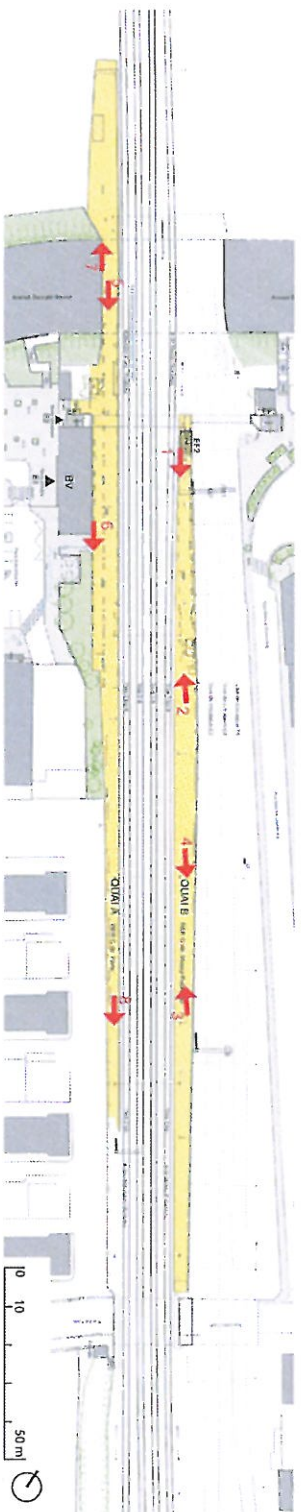
ETUDES PRELIMINAIRES - GARE D'IVRY SUR SEINE



Version E / 14.03.2013
17

AREP

REPERAGE PHOTO DE L'EXISTANT - LES QUAIS



1. QUAI B vue depuis l'actuel au quai



2. QUAI B Abris signature « Abris de quai (sans estomac)



3. QUAI B Fonctionnement en quai lateral vue de la sidérite



4. QUAI B



5. QUAI A : Vue sous le pont Celestial



6. QUAI A



7. QUAI A : vue depuis le pont de l'existant Nord du quai



8. QUAI A : Vue de l'existant Sud du quai

FONCTIONNEMENT ACTUEL DE LA GARE

ETUDES PRELIMINAIRES - GARE D'IVRY SUR SEINE

MAITRISE D'OUVRAGE
SNTM
SNTM
SNTM

CONSEIL
SNTM
SNTM

MAITRISE D'OUVRAGE
SNTM
SNTM

Version E/14.03.2013

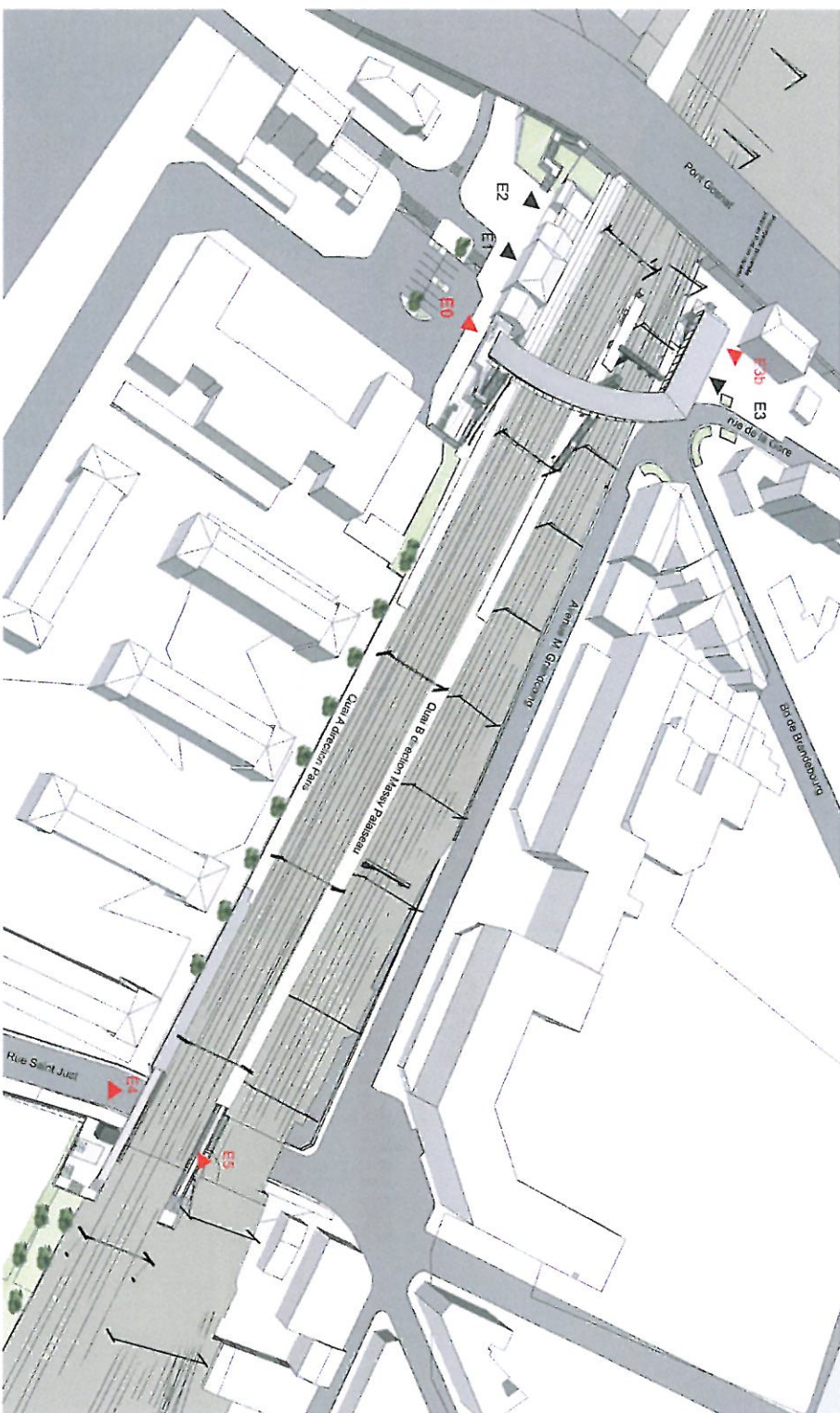
AREP

Mise en accessibilité de la gare d'Ivry sur Seine
Aménagements obligatoires et optionnels à la demande d'examen au cas par cas

Annexe B : Esquisse 3D de la passerelle

(Nota : la couverture de la passerelle est une option)

PRESENTATION DU PROJET



Vue 3 D du projet dans son ensemble

PRESENTATION DU PROJET
ETUDES PRELIMINAIRES - GARE D'IVRY SUR SEINE

Version E / 14.03.2013
 23

Mise en accessibilité de la gare d'Ivry sur Seine
 Annexes obligatoires et optionnelles à la demande d'examen au cas par cas

Annexe C: Périmètre de protection des Monuments Historiques inscrits à proximité du projet

